



Commune d'Ormes  
Mairie  
30 rue du 8 mai 1945  
71290 Ormes

République française  
Département de Saône-et-Loire – arrondissement de Louhans

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 8 décembre 2021 (19h30)

Réunion du 8 décembre 2021 (19h30), sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Romain Bouhier, Marie Dejean, Catherine Galopin, Stéphane Gros (maire), Elodie Lécuelle, Stéphanie Pons, Jean-Claude Ravel-Chapuy, Alex Simonato
- Absents : Sylvie Chetaud, Florent Thomassin (pouvoir Catherine Galopin)
- Secrétaire de séance : Marie Dejean

Le Conseil municipal,

Accepte d'ajouter un point concernant des décisions modificatives (DM) au budget de fonctionnement.

1/ APPROUVE (unanimité) le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021.

2/ VOTE (unanimité) les différentes DM de fonctionnement :

- n° concernant la réalité des dépenses de fonctionnement ;
- n° concernant des factures de fin d'exercice ;
- n° portant modification du chapitre charges de personnel concernant l'ancien ~~caution~~ *agent technique*

3/ APPROUVE (2 contre, 6 pour) le montant de l'achat d'un tracteur d'occasion équipé de pneus neufs. ~~Celui-ci sera amorti en 5 ans.~~ L'ancien tracteur sera acheté par une société et viendra en déduction du montant.

4/ EST INFORME de l'aménagement de la plateforme permettant le dépôt de déchets verts aux administré(e)s. Ce service est encadré par une réglementation stricte et ne peut en aucun cas être un simple lieu de stockage. Une information sera distribuée en janvier prochain sur les modalités d'accès et d'utilisation de cet espace.

5/ PROJETTE (unanimité) la rénovation du local des associations, qui sera réalisée ~~de façon économique~~ *en régie* par l'employé municipal.

6/ PREPARE les projets de dépenses d'investissement pour 2022 et les demandes ~~d'aides financières~~ *de subventions* qui vont avec :

- achat et installation d'une caméra à la salle des fêtes (voté précédemment) ;
- rénovation de la cour de l'école
- aménagement des bords de Saône, qui viendra en complément de l'installation au printemps prochain d'un ponton pour les bateaux. Cette réalisation est sans coût pour la commune puisque prise en charge par « Terres de Bresse » dans le cadre de ses compétences tourisme.
- rénovation énergétique de la salle des fêtes.

7/ EST INFORME de la décision du DASEN de l'ouverture d'une classe supplémentaire à La Frette dans le cadre du RPI. Celle-ci devra être effective en 2023.

AUTRES POINTS :

- M. le Maire informe les membres ~~du CCAS~~ du Conseil municipal du départ, ~~à son grand regret, de notre~~ secrétaire de mairie, Amandine de Jésus. L'ensemble des personnes présentes l'assure de leur reconnaissance pour le travail accompli et lui souhaite le meilleur professionnellement.
- M. le Maire, accompagné du premier adjoint et de la conseillère/déléguée, a représenté la commune au Tribunal administratif dans l'affaire qui nous oppose à la localisation unilatérale d'Orange de l'antenne relais téléphonique. Les décisions du Président du TA répondent à des applications strictes de la loi, en attendant un jugement sur le fond qui n'a pas eu lieu ~~pour l'instant~~ *à la date du conseil*.

*La commune au choix de localisation*  
Ormes, le 9 décembre 2021

Le maire, Stéphane Gros